2015-04

LA MICROFINANCE DANS LES OUTRE-MER

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Conseil économique social et environnemental

Dans un contexte de crise économique et sociale qui frappe plus durement et plus durablement les Outre-mer que la métropole, toutes les pistes qui créent de l'activité et participent à la cohésion sociale doivent être exploitées.

À ce titre, la microfinance qui regroupe microcrédit, microassurance, finance solidaire et finance participative peut permettre l'insertion économique et sociale de personnes exclues de services bancaires, et en particulier d'accès au crédit. Cette insertion signifie concrètement sortir du chômage, ne plus être tributaire de minima sociaux et créer son emploi en finançant une activité de commerce, de services ou dans le secteur agricole.

Dans cet avis, le CESE propose un ensemble de préconisations pour impulser un changement d'échelle de la microfinance afin qu'elle contribue pleinement à la définition d'un nouveau modèle de développement durable des Outre-mer. Les choix budgétaires opérés en faveur de la microfinance doivent être mis au regard de la dynamique économique créée, des dépenses sociales évitées et du lien social retissé.

Pierrette Crosemarie
est inspectrice principale des douanes et membre du groupe de la CGT.
Elle siège au CESE à la section de l'environnement et elle est également vice-présidente de la délégation à l'outre-mer du CESE.

Contact :
pierrette.crosemarie@lecese.fr
01 44 43 60 36

Les préconisations du CESE s'organisent autour de 7 axes.

AMELIORER LA CONNAISSANCE STATISTIQUE ET L'EVALUATION DU MICROCREDIT DANS LES OUTRE-MER

À cette fin, le CESE préconise :

- que le suivi statistique relatif à la microfinance mené par la Banque de France soit désormais étendu à l'ensemble des territoires ultramarins en lien avec l'IEDOM et l'IEOM ;
- que le rapport d'activité du Fonds de cohésion sociale soit plus pédagogique dans ses descriptions statistiques et plus exhaustif pour les Outre-mer.

ANALYSER LES DIFFICULTES D'USAGE DES PRATIQUES BANCAIRES, FACILITER L'ACCES AU CREDIT BANCAIRE ET MIEUX L'ARTICULER AVEC LE MICROCREDIT DANS LES OUTRE-MER

À cette fin, le CESE préconise :

- de mieux connaître les difficultés d'usage auxquelles sont confrontées les personnes les plus modestes dans les Outre-mer ;
- de mieux informer les personnes les plus modestes dans les Outre-mer de l'ensemble de leurs droits en termes bancaires ;
- que l'Observatoire de l'inclusion bancaire se préoccupe spécifiquement des Outre-mer ;
- que les instances consultatives existantes, où siègent les représentants des établissements bancaires, s'engagent par de nouvelles dispositions à faire évoluer significativement les pratiques bancaires dans les territoires ultramarins ;
- que l'offre en microcrédit des banques disponible en métropole le soit également dans les territoires ultramarins où elles sont implantées ;
- qu'un prêt à la création d'entreprise de la BPI puisse venir en complément des outils mobilisés par les institutions de microfinance dans les Outre-mer ;
- que l'effet levier des prêts bancaires accordés en complément d'un microcrédit professionnel soit augmenté ;
- la mise en œuvre d'un mécanisme incitatif à l'attention des banques qui accepteraient de refinancer les institutions de microfinance ;
- que la médiation du crédit dont les missions sont réalisées par l'IEDOM/IEOM soit mieux connue des porteurs de projets ;
- que l'Observatoire du financement des entreprises élargisse sa composition à l'IEDOM et l'IEOM.

METTRE LE MICROCREDIT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES OUTRE-MER

À cette fin, le CESE préconise :

- que l'AFD alloue des moyens financiers aux acteurs de la microfinance pour achever leur déploiement dans les Outre-mer ;
- que des efforts spécifiques de communication envers les bénéficiaires potentiels du microcrédit dans les Outre-mer soient menés ;
- de conforter NACRE afin qu'il puisse intervenir de manière plus massive à côté du microcrédit professionnel ;
- que les moyens financiers pour l'accompagnement des bénéficiaires d'un microcrédit dans les Outre-mer soient augmentés ;
- que le contenu de l'accompagnement des porteurs de projet ultramarins soit renforcé ;
- que les territoires ultramarins couplent systématiquement la subvention accordée au créateur d'entreprise avec un accompagnement de ce dernier ;
- que l'éducation financière, l'apprentissage des outils bancaires et les formalités administratives fassent systématiquement partie de l'accompagnement des bénéficiaires ultramarins et que des formations soient suivies par les accompagnants ;
- que le microcrédit personnel monte en puissance dans les territoires ultramarins et que les montants autorisés soient augmentés ainsi que la durée de remboursement ;
- que la garantie du Fonds de cohésion sociale porte également sur les microcrédits personnels consacrés aux travaux relatifs au logement, y compris ceux relevant de l'efficacité énergétique ;
- que le statut de salarié entrepreneur soit mieux connu et que le financement et le développement de Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) soient étudiés et améliorés dans les Outre-mer permettant ainsi le financement de nouveaux secteurs d'activité ;
- que le plafond des microcrédits professionnels soient portés à 15 000 € ;
- que les microcrédits professionnels puissent être alloués aux entreprises ultramarines au-delà des cinq premières années suivant leur création ou leur reprise afin de favoriser leur développement.

S'INSCRIRE DANS LA DYNAMIQUE EUROPEENNE EN MATIERE DE MICROCREDIT

À cette fin Le CESE préconise :

- que la microfinance soit l'un des thèmes d'un futur Forum UE-RUP ou d'un prochain forum UE-PTOM ;
- pour les Outre-mer, la création d'un fonds de préfinancement des fonds européens octroyés aux institutions de microfinance.

DYNAMISER LA MICROFINANCE AU SERVICE DE LA COOPERATION REGIONALE

À cette fin, le CESE préconise :

- que l'Agence française de développement (AFD) coordonne ses interventions en microfinance dans les pays et territoires de l'espace régional des Outre-mer avec les acteurs de la microfinance des territoires ultramarins ;
- que l'AFD organise une conférence sur le développement de la microfinance pour l'activité économique dans chaque espace régional ultramarin ;
- que les banques et les assurances qui font de la microfinance dans les pays appartenant à l'espace régional des Outre-mer développent également cette activité dans les Outre-mer.

IMPLANTER LA MICROASSURANCE DANS LES OUTRE-MER

À cette fin Le CESE préconise :

- l'implantation d'offres de microassurance dans les Outre-mer ;
- qu'une information soit donnée aux bénéficiaires d'un microcrédit professionnel sur la nécessité de disposer d'assurances adaptées à leur activité.

DAVANTAGE MOBILISER LA FINANCE SOLIDAIRE ET PARTICIPATIVE EN FAVEUR DES OUTRE-MER

À cette fin, Le CESE préconise :

- que les Outre-mer dans leur diversité s'inscrivent pleinement dans une démarche de finance solidaire à partir d'une meilleure connaissance de l'épargne solidaire et des dons issus des produits de partage ainsi que des financements solidaires provenant ou à destination de leur territoires ;
- de mobiliser davantage le financement participatif en donnant de la visibilité aux projets ultramarins et de sécuriser financeurs et financés par l'attribution d'un label.